

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 24 NOVEMBRE 2015

L'An Deux Mille Quinze, le vingt-quatre novembre à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Gérard EVANGELISTA, Martine GAUTHERON, Christiane GUICHERD, Michelle HUVET, Jean-Pierre JOURDAIN, Hervé MASSARDIER, Virginie MAS, Patricia MIQUET, Olivier SUSINI, Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS,

Monsieur Jean-Pierre TALUT présente un pouvoir de Monsieur Patrick FIORINI
Madame Christiane GUICHERD présente un pouvoir de Monsieur Didier PIGNARD

Excusés :
Monsieur François DENISSIEUX

Objet : Considérant que dans le cadre des dispositions de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut engager des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif dans la limite du quart des crédits inscrits lors de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été autorisé par le Comité Syndical.

**Budget 2016-
Ouverture de
crédits préalable
au vote du
budget primitif
2016**

Considérant que le montant des crédits ouverts à la section d'investissements du Budget 2015 (Hors Remboursement Dette et Opérations d'Ordre) s'élevait à : 244 904 €

Que le ¼ de ces crédits correspond à : 61 226 €

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical:

- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 25 novembre 2015

Le Président

Jean-Pierre TALUT

